

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE ET INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE

Conditions et détail des pièces justificatives en cas de demande de déblocage anticipé pour création ou reprise d'une entreprise et installation d'une activité non salariée par l'épargnant, son conjoint ou la personne qui lui est liée par un PACS ou l'un de ses enfants majeurs

LES ÉLÉMENTS À RETENIR



PLAN(S) CONCERNÉ(S)

PEE (PEI, PEG)



DÉLAI POUR
FAIRE LA DEMANDE

6 MOIS*

**A partir de la date de fait générateur*



DEMANDE(S) POSSIBLE(S)

UNE SEULE FOIS

FAIT GÉNÉRATEUR

- **Création/reprise d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole.**
- **Installation d'une activité non salariée.**
- **Acquisition de parts sociales d'une société coopérative de production (SCOP).**

DATE DE FAIT GÉNÉRATEUR

- **Pour une création ou une reprise d'entreprise en cours de réalisation :** date de signature de l'attestation sur l'honneur
- **Pour la création d'une entreprise ou l'installation d'une activité non salariée :** date de l'immatriculation ou de l'inscription à un ordre professionnel
- **Pour la reprise d'une entreprise :** date de cession
- **Pour l'acquisition de parts d'une SCOP :** date d'acquisition des parts sociales
- **Pour la création d'une auto-entreprise :** date du début d'activité

A SAVOIR

Toute demande de déblocage anticipé se fait à l'appui d'un ou plusieurs justificatifs permettant de vérifier le fait générateur et sa date.

Retrouvez le ou les justificatifs à nous transmettre dans les pages suivantes.

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE ET INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE



LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À TRANSMETTRE

1

POUR UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU STATUT DE MICRO-ENTREPRENEUR (ex auto-entrepreneur)

Création en cours d'une entreprise individuelle (2 justificatifs)



Date du fait générateur: date de signature de l'attestation sur l'honneur

Récépissé de dépôt du dossier de création d'entreprise (RDDCE) comportant la mention « validée » délivré par le guichet unique des formalités

ET

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

Création aboutie d'une entreprise individuelle (2 justificatifs)



Date du fait générateur: date de l'immatriculation ou de l'inscription à un ordre professionnel

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Récépissé d'inscription au registre national des entreprises "RNE" (document INPI intitulé "Guichet unique des entreprises - Formalité comportant la mention « validée » délivrant le n° unique d'identification (N°SIREN))

OU

Extrait K-Bis

Reprise en cours d'une entreprise individuelle (2 justificatifs)



Date du fait générateur: date de signature de l'attestation sur l'honneur

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Compromis de vente du fonds de commerce

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE ET INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE

Reprise aboutie d'une entreprise individuelle (3 justificatifs)



Date du fait générateur: date de signature de l'attestation sur l'honneur

Récépissé d'inscription au registre national des entreprises "RNE" (document INPI intitulé "Guichet unique des entreprises - Formalité comportant la mention « validée » délivrant le n° unique d'identification (N°SIREN))

ET

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Acte de cession

2

POUR UNE SOCIÉTÉ

Création en cours d'une société (3 justificatifs)



Date du fait générateur: date de signature de l'attestation sur l'honneur

Récépissé de dépôt du dossier de création d'entreprise (RDDCE) comportant la mention « validée » délivré par le guichet unique des formalités

ET

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Projets de statuts identifiant la personne qui exerce le contrôle effectif de la société

Création aboutie d'une société (3 justificatifs)



Date du fait générateur: date de l'immatriculation

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Récépissé d'inscription au registre national des entreprises "RNE" (document INPI intitulé "Guichet unique des entreprises - Formalité comportant la mention « validée » délivrant le n° unique d'identification (N°SIREN))

OU

Extrait K-Bis

ET

Contrat d'acquisition d'actions identifiant la personne qui exerce le contrôle effectif de la société

OU

Statuts

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE ET INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE

Reprise en cours d'une société (2 justificatifs)



Date du fait générateur : date de signature de l'attestation sur l'honneur

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Projets de statuts modifiés
identifiant la personne qui exerce le contrôle
effectif de la société

Reprise aboutie d'une société (3 justificatifs)



Date du fait générateur : date de cession des parts ou actions

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Récépissé d'inscription au registre national des
entreprises "RNE" (document INPI intitulé "Guichet
unique des entreprises - Formalité comportant la mention «
validée » délivrant le n° unique d'identification (N°SIREN))

OU

Attestation de la société constatant la cession des
actions sur les registres de la société

ET

Statuts modifiés définitifs
identifiant la personne qui exerce le contrôle effectif de la société

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE ET INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE

3 ACQUISITION DE PARTS DE SCOP (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PRODUCTION)

Acquisition de parts (2 justificatifs)



Date du fait générateur : date de signature d'acquisition des parts

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Attestation de souscription délivrée
par la SCOP

OU

Statuts modifiés faisant mention d'un nouvel
apport en capital et de l'obtention de la qualité
d'associé

Le remboursement est effectué à hauteur des parts sociales acquises par l'intéressé.

4 PROFESSION LIBÉRALE RÉGLEMENTÉE

Installation en vue de l'exercice d'une profession libérale réglementée (4 justificatifs)



Date du fait générateur : date de l'inscription à un ordre professionnel

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Récépissé d'inscription au registre national des entreprises "RNE"
(document INPI intitulé "Guichet unique des entreprises - Formalité comportant l
a mention « validée » délivrant le n° unique d'identification (N°SIREN))

ET

Récépissé d'inscription auprès de l'URSSAF

ET

Copie des statuts indiquant que le titulaire du compte à la qualité d'associé
(dans le cas des SCP Société Civile Professionnelle)

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE ET INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Conditions d'application

- Le déblocage, total ou partiel, des avoirs intervient sous la forme d'un règlement unique et ne peut donc donner lieu à des remboursements successifs.
- Les sommes débloquées doivent être intégralement employées au financement de l'opération (constitution du capital social, achat ou location du fonds de commerce, frais d'installation, d'équipement...).
- Le remboursement est effectué à hauteur des besoins liés à la création ou à la reprise.
- L'opération peut être réalisée par l'épargnant, son conjoint, son partenaire de PACS ou l'un de ses enfants majeurs (voir Questions / Réponses ci-dessous pour les justificatifs à fournir par la personne autre que le titulaire du compte).
- L'entreprise créée ou reprise doit être située en France ou au sein de l'Union Européenne (dans ce cas, les justificatifs sont équivalents et doivent faire l'objet de traductions assermentées en langue française).
- L'activité industrielle, commerciale, artisanale ou agricole peut être exploitée sous la forme d'une entreprise individuelle ou d'une société, sous réserve néanmoins dans ce dernier cas, que le bénéficiaire en exerce le contrôle effectif (voir Questions / Réponses ci-dessous).



Évènements exclus

- Création d'une entreprise hors de l'Union Européenne
- Création d'une SCI (Société Civile Immobilière) ou d'une Société d'investissement
- Création d'une Société d'Exercice Libéral (SEL)
- Création d'une Société Civile de Moyens (SCM) ou d'une Société Civile Professionnelle (SCP) n'ayant pas un objet professionnel
- Si l'intéressé exerce déjà le contrôle de la société (au sens de l'article R. 5141-2 du code du travail) et qu'il rachète de nouvelles parts de l'entreprise
- Opération réalisée pour le concubin du titulaire
- Financement de projets au sein d'une entreprise existante
- Modification d'activité, au sein d'une entreprise existante, sans création d'un nouveau numéro de SIREN.

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE ET INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE

? FOIRE AUX QUESTIONS

Puis-je obtenir le déblocage anticipé de mes avoirs pour une installation en cours d'une profession libérale ?

Non, la réglementation applicable limite la possibilité du déblocage aux seules entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, en cours de création.

Qui a la qualité de dirigeant dans une société ?

Sont dirigeants :

- Pour les sociétés anonymes (SA) : le directeur général ou le président du directoire ou le directeur général unique
- Pour les sociétés par actions simplifiée (SAS) : le président
- Pour les sociétés à responsabilité limitée (SARL) : le gérant
- Pour les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) : le gérant
- Pour les sociétés en commandite (SCA ou SCS) : le gérant
- Pour les sociétés en nom collectif (SNC) : le gérant

L'indication de la qualité de dirigeant (gérant, président, etc.) figure sur l'extrait K bis du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), tenu par le greffe du Tribunal de commerce du siège de l'entreprise.

Quels justificatifs joindre à la demande de remboursement si l'opération est réalisée par une autre personne que le titulaire du compte ?

Pour le conjoint :

- Extrait d'acte de mariage
- Ou Copie du livret de famille

Pour un enfant :

- Copie du livret de famille
- Ou Extrait d'acte de naissance

Pour le partenaire de PACS :

- Extrait d'acte de naissance portant la mention de la conclusion du PACS
- Ou attestation établie par le greffe du Tribunal d'Instance ou le notaire qui a enregistré la déclaration de PACS.

Puis-je obtenir le déblocage anticipé de mes avoirs pour reprise d'une profession libérale ?

Non, la réglementation vise expressément « l'installation ».

Qui est considéré comme exerçant le contrôle effectif de la société ?

Toute personne qui :

- Soit détient, personnellement ou avec son conjoint, son partenaire lié par un PACS ou son concubin, ses ascendants et descendants, **plus de la moitié du capital de la société, sans que sa part personnelle puisse être inférieure à 35% de celui-ci,**
- Soit **a la qualité de dirigeant de la société et qui détient,** personnellement ou avec son conjoint, son partenaire lié par un PACS ou son concubin, ses ascendants et descendants, **au moins un tiers du capital de celle-ci, sans que sa part personnelle puisse être inférieure à 25% et sous réserve qu'un autre actionnaire ou porteur de parts ne détienne pas directement ou indirectement plus de la moitié du capital.**



VOS COORDONNÉES

Mme M. Nom : Prénom :

Numéro de compte (présent sur vos documents d'épargne salariale) :

Atteste sur l'honneur que le montant du remboursement anticipé de mes avoirs d'épargne salariale sera intégralement employé au financement de l'opération détaillée ci-dessous (constitution du capital social, achat ou location du fonds de commerce, frais d'installation, d'équipement...).

DÉTAIL DU PROJET - cochez les cases correspondantes**Le remboursement de mon épargne salariale a pour objet :**

- La création d'une entreprise
- L'installation d'une profession libérale réglementée
- La reprise d'une entreprise
- L'acquisition de parts de SCOP

Par :

- Moi-même
- Mon partenaire de PACS
- Mon conjoint
- Mes enfants

Cette entreprise est/sera exploitée sous la forme :

- Individuelle ou d'une micro-entreprise (auto-entreprise)
- D'une société

L'opération est :

- Réalisée
- En cours de réalisation

Si l'opération est finalement réalisée :

Je m'engage à fournir lors de la reprise définitive l'acte de cession et le cas échéant les statuts modifiés et l'attestation de la société constatant la cession des titres ; ou lors de la création définitive un extrait K-bis ou le récépissé d'inscription de la cession au registre national des entreprises "RNE" (document INPI intitulé "Guichet unique des entreprises", ainsi que, le cas échéant les statuts de la société.

Si l'opération n'est pas réalisée :

Je m'engage à restituer dans les meilleurs délais la totalité des fonds. Ils seront réinvestis sur la prochaine valeur de part suivant leur réception par Société Générale. Les périodes de blocage et l'origine des fonds seront reprises à l'identique. Les supports d'investissement sont également repris à l'identique sauf pour les fonds dont la souscription est réservée à une période de l'année (par exemple : fonds d'actionnariat). Dans ce cas, il m'appartient d'indiquer dans quelle autre formule de placement je souhaite que les fonds restitués soient réinvestis. J'ai pris acte, qu'en l'absence de restitution, les sommes seront requalifiées en salaire par l'Administration fiscale et l'URSSAF et soumises à ce titre aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu.

Fait à

Le __ / __ / ____

Signature : précédée de la mention « lu et approuvé »

